

N°DBCA-2020-054

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DE LA
COMMUNE DU HAVRE**

Le 24 juillet 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 09 juillet 2020, s'est réuni sous forme dématérialisée en visioconférence sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau*

*

* *

Le nouveau Centre d'incendie et de secours du Havre Sud sera implanté sur la parcelle située à l'angle de la rue du Général de Lassalle et du Général Hoche (cadastrée FC 168).

Il a été identifié que cette parcelle est impactée par de la pollution, plus précisément par la présence ponctuelle de terre avec des hydrocarbures et de pollution en Eléments Traces Métalliques (ETM).

Par courrier en date du 03 mars 2020, le Service départemental d'incendie et de secours a sollicité la Ville du Havre d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire sur les parcelles FC n° 153, 170 et 172, réserves foncières, jouxtant la parcelle FC 168 , pour y stocker les terres inertes jusqu'en décembre 2020.

La ville du Havre a formulé son accord et a proposé la signature d'une convention d'occupation temporaire jointe en annexe.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200724-DBCA-2020-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2020

Affichage : 24/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER